



COMITÉ DIRECTEUR

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du 16 mars 2021

En visioconférence à 17h30

<p>Composition</p>	<p>Les participants : Membres du Comité Directeur Siège : Katia MORAZZANI, Secrétaire administrative Absents excusés : Michèle NIKONOFF, Laetitia STAUDINGER, Olivier SCHLATTER, Didier STIEVENART</p>
<p>Ordre du jour</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du Relevé de décisions du Comité Directeur du 2 mars 2021 2. Point d'information de l'activité du Comité directeur 3. Point sur la crise sanitaire et l'évolution de la pratique de la pétanque 4. Fonctionnement du Comité directeur 5. Validation de la composition des commissions 6. Commission des Finances : situation comptable et financière 7. Commission des compétitions : Point à date 8. Commission Communication interne : Implication des licenciés et démocratie interne 9. Questions diverses 10. Validation de l'ordre du jour du prochain Comité directeur
<p>1- Validation du relevé de décision du 2 mars 2021</p>	<p>Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le Relevé de décisions du Comité Directeur du 2 mars est adopté.</p> <p>Sur la planification de la transmission et de la diffusion des relevés de décisions : ils seront diffusés en premier lieu aux présidents puis dans les 2 jours suivant leur transmission ils seront publiés sur le site du CD.</p> <p>Il est rappelé qu'il est spécifié dans le Règlement Intérieur que ces informations doivent être diffusées régulièrement sur un bulletin d'informations et qu'à la date de publication de ce bulletin, tout licencié aura deux mois pour contester toute décision prise.</p>
<p>2- Point d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur le nombre de licenciés au 16 mars 2021 : 1 388 licences dont 63% de vétérans. <p>Le taux de renouvellement des licences s'évalue à cette même date à 56,10 %.</p> <p>Un tableau récapitulatif quant à l'évolution de la licenciation sera transmis mensuellement à chaque président de club. Au cours du mois de mai, il sera adressé à chaque maire un point sur la situation en matière de licences, à fin avril, du ou des clubs opérant sur leur commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur les organisations de concours dits sauvages et d'invitations publiés sur les réseaux sociaux, un courrier explicite sera envoyé aux clubs leur précisant que la participation à ces concours est interdite et que tout licencié organisant ou participant à de telles manifestations sera convoqué devant la Commission de Discipline en application des directives de la FFPJP.

	<p>➤ Le samedi 20 mars aura lieu le Congrès fédéral. 2 candidats se présentent au poste de président, M. CANTARELLI et M. LE BOT. L'Assemblée générale se déroulera en visioconférence et elle ne sera pas accessible au grand public.</p>
<p>3- Point sur la crise sanitaire et sur l'évolution de la pratique de la pétanque</p>	<p>Nous sommes contraints par les prochaines mesures qui seront prises en lien avec l'évolution de la crise sanitaire au niveau de l'État.</p> <p>Les conséquences sont évidentes : risque potentiel de baisse de la prise de licences et annulation des compétitions jusqu'au 24 avril 2021.</p>
<p>4- Fonctionnement du Comité Directeur</p>	<p>➤ Le CD émet l'idée de revoir le logo du CD67 qui manque de lisibilité notamment pour ceux qui ne connaissent pas le sigle FFPJP et donc <i>l'ajout du terme pétanque est retenu.</i></p> <p>➤ Le mercredi 24 mars aura lieu une réunion avec le Secrétariat Général et les Trésoriers pour préciser le fonctionnement et les relations entre le secteur du secrétariat général et celui du financier.</p> <p>➤ A la première séance du comité directeur en présentiel, il sera procédé à la validation de la composition des commissions.</p>
<p>5- Validation de la composition des Commissions</p>	<p>Point sur la composition des commissions, sur les personnes à rajouter, sur les remarques éventuelles. Il est rappelé que des personnes extérieures au Comité directeur peuvent être sollicitées pour faire partie de ces différentes commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Secrétariat Général</u> : RAS. ✓ <u>Finances et Gestion budgétaire</u> : RAS. ✓ <u>Réglementation</u> : RAS. ✓ <u>Santé-Pétanque</u> : seules 2 personnes sont positionnées à ce jour. ✓ <u>Handi-Valide</u> : la liste comprend des membres ou des licenciés qui travaillaient déjà dans cette commission. Claude Buermann complète cette commission. ✓ <u>Féminines</u> : la liste doit être finalisée par Laetitia Staudinger. ✓ <u>Scolaire et Universitaire</u> : est rajoutée Katia MORAZZANI afin d'apporter le concours de la Commission arbitrage sur le dossier Jeunes Officiels de l'UNSS. ✓ <u>Vivre Ensemble et Mieux Être</u> : aucun membre pour l'instant. C'est une commission qui a en charge toutes les actions qui ont trait aux opérations humanitaires, conviviales, ludiques. Cette commission pourrait animer, notamment, les activités non compétitives, proches de la pétanque et la sensibilisation de la population aux valeurs de la pétanque (hôpitaux, enfants malades, Olympiades de quartier, etc...). Elle a pour but, toute proportion gardée, de représenter, à terme, la communauté des pétanqueurs du Bas-Rhin. ✓ <u>Arbitrage</u> : RAS ✓ <u>Développement Durable</u> : commission dont la terminologie doit être modifiée en Commission Responsabilité Sociétale du CD 67 puisque la thématique du développement durable n'est qu'un élément de ce concept de RSO. ✓ <u>Clubs et Collectivités Territoriales</u> : le but est d'éviter les conflits en amont, de prendre contact avec les clubs et de servir de médiateur au sein des clubs ou entre clubs, de jouer le rôle de référent auprès

des collectivités locales. Nécessité de rajouter une personne du secteur Sud.

- ✓ Compétition : rajout de personnes extérieures au CD.
- ✓ Vétérans : RAS.
- ✓ Jeunes : Rajout de Bernadette STEINHAUER. RAS.
- ✓ Interentreprises : l'objet de cette commission est, d'une part, d'organiser des compétitions interentreprises mais aussi, d'autre part, de promouvoir la pratique de la pétanque en entreprise, et, pour ce faire, de "démarcher" les comités d'entreprises. Bernadette STEINHAUER complète cette commission.
- ✓ Développement : cette commission est constituée du groupe de travail formé en 2020 sur le développement et de personnes qui se sont adjointes depuis. Un rapport élaboré par ce groupe de travail sera transmis prochainement.
- ✓ Communication et relations externes : cette commission prend en compte les relations publiques, les relations avec les instances publiques départementales, régionales et les médias.
- ✓ Communication Interne et Démocratie Interne : la feuille de route reste à établir.
- ✓ Numérisation : qui comprend l'informatique et l'ancienne commission graphique.
- ✓ ETD : Une Equipe Technique Départementale va être créée. Cette structure aura pour objectif le développement, entre autres, de la pratique de Haut niveau, du stade de la détection à la performance proprement dite, en passant par l'entraînement ou la planification des compétitions.
Les aspects liés à la culture de haut niveau (accompagnement, formation, sciences connexes, préparation mentale, contrats d'objectifs et autres accompagneront cette démarche.
L'un des objectifs sera de contractualiser la création de cette équipe technique départementale avec la DRAJES (ex DRJS).
4 valences ou dominantes seront pris en considération :
 - Dominante Jeunes
 - Dominante Espoirs
 - Dominante Seniors
 - Dominante Féminines
- ✓ Discipline : RAS.
- ✓ Litiges Administratifs : le but est de traiter les différends et conflits entre les clubs, les personnes, avec le comité départemental.
- ✓ Mieux Vivre : cette commission a pour objet l'aspect social (Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), Ruralité, ...) du sport. Cette commission est à définir plus précisément, voire de la fusionner avec une autre commission.
- ✓ Comité Directeur des Jeunes : à l'étude.

Les commissions seront à compléter, éventuellement avec des membres ou des licenciés extérieurs au CD, et restent donc à finaliser lors de la première séance du comité directeur en présentiel.

↪ En pièce jointe le tableau des commissions du CD67.

<p>6- Commissions des finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La saisie des pièces comptables sur la période allant du 30 novembre 2020 au 15 mars 2021 sur le logiciel comptable a débuté. ➤ Désormais, seuls les 2 trésoriers, Thierry TRAMIER et Patrick LITZELMANN, sont en possession de cartes bancaires pour effectuer les opérations inhérentes à la gestion financière au quotidien. <p>Le Trésorier-adjoint est chargé d'établir les virements sur le portail du Crédit Mutuel, de réceptionner les chèques et d'établir les factures en collaboration avec le secrétariat, de suivre le recouvrement des ressources.</p> <p>Le Trésorier Général est chargé de la saisie sur le logiciel Assoconnect de la comptabilité, du suivi des mouvements bancaires et d'informer mensuellement le CD de la situation financière.</p> <p>François KURZ est chargé de la gestion administrative (feuilles de paie, relation avec les organismes sociaux et publics) des ressources humaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les clubs ont été invités à utiliser la procédure des virements bancaires dans leurs échanges avec le CD, avec un niveau de mise en œuvre satisfaisant à ce jour. ➤ Soldes des comptes financiers en date du 15 mars 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte courant : 34 967,82€ ✓ Compte Tonic : 50 000€ ✓ Livret Bleu : 12,33€ <p>Les principales ressources sont, à ce jour, les affiliations 2021 et les licences.</p>
<p>7- Commission des Compétitions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les demandes d'inscription à la Coupe de France ont été envoyées aux clubs (18 inscrits à ce jour ; 42 inscriptions en 2020). ➤ Les CDC Open débiteront le 11 septembre 2021. Un courrier officiel confirmera aux clubs leur réinscription automatique. <u>Seuls les clubs ne voulant plus participer à cette compétition interclubs devront se désinscrire.</u> ➤ Pour faire suite aux dernières annulations de concours et en attente de l'élection du nouveau comité de la Fédération, le calendrier sera probablement et même sûrement à revoir. ➤ Les Championnats départementaux, qualificatifs pour les championnats de France seront programmés prioritairement par rapport aux concours de Zone. ➤ La participation aux Championnats de France de Jeu Provençal est annulée par le CD67. En effet en raison de la suppression du panachage, du peu d'équipes inscrites annoncé et le coût plus que conséquent de la participation à ces compétitions par rapport à l'intérêt manifesté. <p>Les équipes intéressées pourront participer au Championnat du Grand Est.</p>

<p>8- Commissions Communication Interne</p>	<p>Le Président rappelle que dans une structure associative, comme la nôtre, qui peut s'assimiler comme une communauté d'intérêts ou de missions, il importe que chaque licencié, chaque président de club ou chaque club puissent participer à la vie du comité directeur, sachant que le comité départemental n'est la propriété de personne mais exclusivement celui des licenciés.</p> <p>Ainsi importe-t-il de s'appuyer sur une démocratie ouverte reposant sur trois piliers et leurs caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ <u>Transparence</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les données, • Faire de la pédagogie, • Permettre le suivi des actions. ↪ <u>Collaboration</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Casser les silos et les structures pyramidales, • Travailler en transversalité, • Organiser les partenariats. ↪ <u>Participation</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les clubs et les licenciés, • Concerter, • Co-construire. <p>Et pour ce faire, un dispositif dit de Démocratie Participative pourrait être mise en place.</p> <p>A ce titre, 4 mesures seraient à disposition ou à utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Le droit à la pétition ↪ L'interpellation ↪ Le sondage consultatif ↪ Le groupe de travail de consensus <p>Une note sera rédigée sur les modalités de mise en œuvre de ces options, note qui devra être approuvée lors d'un prochain CD.</p> <p>Ce chapitre Démocratie Participative sera intégré au Règlement intérieur après avoir été soumis à l'Assemblée générale pour validation.</p> <p style="text-align: center;"><i>Le Comité Directeur n'émet aucune opposition à ce projet.</i></p>
<p>9- Questions Diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédures en cours contre les deux anciens trésoriers : <ul style="list-style-type: none"> ↪ M. Dominique EVENOU à qui il a été demandé de rendre tous les documents et matériels du CD67 en sa possession est, à ce jour, injoignable. ↪ Notre avocat, dans l'affaire PLONT, sera relancé en mai afin de connaître l'évolution du recouvrement de la dette résultant de la condamnation de M. Plont.
<p>10- Validation Ordre du Jour du prochain CD</p>	<p>Prochaine réunion en vision conférence le mardi 27 avril 2021 à 17h30.</p>